

Conseil communal du jeudi 27 juin 2024 à 20h00

Vous êtes invités à la séance du conseil communal du jeudi 27 juin 2024 à 20h. Cette séance se déroulera dans la salle du conseil de la maison communale

Ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

2. AG - Gemeentelijke Holding nv in vereffening - 26 juin 2024 - Ratification

La commune a été invitée à l'assemblée générale de Gemeentelijke Holding nv in vereffening le 13 mai, la décision du collèges des bourgmestre et échevins du 6 juin doit être ratifiée par le conseil communal.

3. Assemblée générale, - Enodia - 26 juin 2024 - ratification

La commune a été invitée à l'assemblée générale d'ENODIA le 15 mai, la décision du collège des bourgmestre et échevins du 6 juin doit être ratifiée par le conseil communal.

Directeur général

4. Rapport sur la gestion organisationnelle 2023

Le conseil communal a adopté un cadre pour le système de gestion organisationnelle en juin 2019. Le directeur général est tenu de présenter un rapport annuel sur la gestion organisationnelle. Le rapport et le plan d'amélioration sont soumis pour information.

Population

5. Règlement de rétribution changement de prénom et de nom

À partir du 1er juillet 2024, les adultes pourront demander un changement de nom de famille aux administrations locales par le biais d'une procédure simplifiée. Les administrations locales pourront demander une redevance pour ce service. Il est demandé au conseil d'approuver le règlement modifié

Affaires territoriales

6. Ajustement de la ligne de construction Bies - approbation finale

Il existe une partie du domaine public à proximité du viaduc ferroviaire à Fouron-Saint-Martin, adjacente à la parcelle privée dénommée Fourons, 1er arrondissement, Fouron-St-Martin, section A, n° 593H (à savoir Bies 4). Cette partie du domaine public peut servir de parking supplémentaire pour le restaurant situé à Bies 4.

Une approbation finale est demandée pour l'adaptation de la ligne de construction à Fouron-st-Martin, Bies.

7. Ajustement limité de la ligne de construction de Vitschen - approbation provisoire

De gemeenteraad wordt gevraagd om de aanpassing van de rooilijn van delen van buurtweg 77 in Vitschen, zijnde de afschaffing van deze twee delen buurtweg, voorlopig goed te keuren.

8. Vente presbytère Born 14 - retrait de la décision CC du 25/05/2024 + approbation vente et fixation du prix

Le conseil communal a décidé le 25/04/2024 de vendre la propriété située à Born 14, Remersdaal et a fixé le prix de vente à huis clos. Il est proposé de révoquer la décision étant donné que le renvoi au huis clos n'a pas été décidé par une majorité des deux tiers, et de reprendre la décision initiale.

9. Appartement Place Communale 9, boîte 2 : location par WIL

Il est demandé au Conseil de donner son accord de principe à la location de l'appartement situé à la Place Communale 7, boîte 2 par WIL en tant que location sociale et d'approuver le modèle de contrat de location.

10. Réparation d'un chemin rural après des précipitations extrêmes 17 mai 2024

Lors des précipitations extrêmes du 17 mai 2024, une quantité importante d'eau/boue s'est écoulée, entraînant ainsi le débordement du bassin tampon d'Alsbos et la destruction du chemin rural de Berg à Rullen sur une distance de 1,2 km. Il est demandé au conseil communal d'approuver que les travaux de réparation soient effectués par un service externe.

11. Réparation du pont d'Obsinnich endommagé par les précipitations extrêmes du 17 mai 2024

Lors des précipitations extrêmes du 17 mai 2024, une quantité importante d'eau s'est écoulée par le Gulp, endommageant le pont d'Obsinnich-Castel Notre-Dame à cause de l'érosion. Il est demandé au conseil communal d'approuver que les travaux de réparation soient effectués par un service externe.

12. Réparation urgente des routes suite aux précipitations extrêmes du 17 mai 2024

Les précipitations extrêmes du 17 mai 2024 ont causé de nombreux dégâts dans le domaine public. Dans la mesure du possible, les dégâts seront réparés par le service technique de la commune, mais toutes les réparations ne peuvent pas être effectuées par les services de la commune. Il est préférable que les réparations de la voirie, telles que les trottoirs emportés par les eaux et les dommages causés à l'asphalte, soient effectuées par un service externe. Afin de pouvoir effectuer les réparations dans un délai raisonnable et étant donné que les spécifications de réparation doivent encore être établies, il est proposé de déléguer nominativement la réparation de la voirie (trottoirs et asphalte) nécessaire à la suite des précipitations extrêmes / inondations au collège.

Police

13. Comptes annuels 2023 de la zone de police de Fourons

Les comptes annuels 2023 de la zone de police de Fourons sont soumis à l'approbation du conseil communal.

Police achats

14. Initiative conjointe des assurances des zones de police du Limbourg : Approbation de la mission conjointe occasionnelle pour les assurances des zones de police : période 2025-2030

Le 31 décembre 2024, les contrats d'assurance actuels des zones de police du Limbourg se termineront. Le groupe de travail assurance a donc repris la préparation du nouveau marché public (renouvellement) des assurances des zones de police du Limbourg. Ce nouvel appel d'offres aura une durée de six ans, de 2025 à 2030 inclus, et concernera les polices d'assurance pour les véhicules et omnium des déplacements de service, la responsabilité civile et l'assistance juridique, la responsabilité objective en cas d'incendie ou d'explosion, les accidents du travail et tous risques électroniques.

L'attribution des différentes polices d'assurance se fera au plus tard en novembre 2024, de sorte que les nouvelles polices entreront en vigueur le 1er janvier 2025.

Salutations collégiales

Shanti Huynen

Président